

La place et le rôle de l'économie sociale à la FOHM

Norma Drolet

Volume 12, numéro 1, printemps 1999

Le tiers secteur

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/301452ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/301452ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Les Presses de l'Université du Québec

ISSN

0843-4468 (imprimé)

1703-9312 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

Drolet, N. (1999). La place et le rôle de l'économie sociale à la FOHM. *Nouvelles pratiques sociales*, 12(1), 274–276. <https://doi.org/10.7202/301452ar>



La place et le rôle de l'économie sociale à la FOHM

Norma DROLET

Directrice

Fédération des OSBL d'habitation de Montréal

Dans le dernier numéro de la revue (vol. 11, n° 1), l'éditorial reprenait l'« Appel pour une économie sociale et solidaire » signé alors par 84 personnes. La nécessité de regrouper l'ensemble de ces signataires, les autres qui se sont ajoutés depuis, les personnes désirant signer cet appel ou d'autres personnes intéressées par l'économie sociale s'est concrétisée lors du Rendez-vous de l'économie sociale et solidaire qui a eu lieu le 11 décembre 1998, à l'Université du Québec à Montréal. Cet événement a rassemblé 550 personnes. Une trentaine d'intervenants provenant des mouvements sociaux, des regroupements et secteurs ainsi que des entreprises et associations en économie sociale ont été amenés à partager leur expérience et leurs réflexions à ce sujet. Nous avons donc cru important de publier certaines de ces allocutions, dont celle-ci. D'autres seront publiées dans le prochain numéro de la revue *Économie et solidarités*. Les actes du Rendez-vous seront également publiés sous peu par le CIRIEC-Canada (ciriec_canada@uqam.ca).

J'ai accepté de signer l'appel du CIRIEC pour une économie sociale et solidaire. Comme les autres partenaires signataires, et malgré les manques ou les réserves inévitables dans l'élaboration d'une telle déclaration, je me reconnais dans la vision proposée. Je suis de celles qui participent et encouragent

les efforts de la communauté pour redonner du pouvoir aux individus sur leurs conditions de vie et leur environnement.

À la Fédération des OSBL d'habitation de Montréal (FOHM), l'offre de logements permet de redonner un sens à des parcours de marginalité et d'exclusion, dans bien des cas. Offrir un chez-soi propre, sécuritaire et à bon prix, c'est donner les clés pour retrouver ou maintenir sa citoyenneté.

La Fédération des OSBL d'habitation de Montréal, mise sur pied en 1987, regroupe des corporations qui ont fait le pari qu'il était possible de loger convenablement des populations exclues, non coopérabilisables, marginales ou tout simplement difficiles à loger sur les marchés locatifs traditionnels.

Les corporations-membres s'adressent majoritairement à des personnes seules ayant des besoins socio-économiques particuliers : itinérance, maladie mentale, multiproblématiques, des femmes seules victimes de violence ou ayant des enfants et retournant aux études, des jeunes en recherche de stabilité, des personnes âgées en perte d'autonomie, des communautés culturelles diverses.

L'entraide, le support mutuel et la tolérance sont des valeurs proposées pour favoriser la reconnaissance des droits des individus, pour faciliter la cohabitation des différences. Une vie normale, des conditions éliminant la précarité, un support communautaire adapté, c'est en quelques mots la mission que se sont donnée nos membres. En somme, toujours garder en tête la primauté de l'humain et de ses possibilités.

Comme organisme de services, la FOHM a développé aussi ses propres expertises pour soutenir ses membres : gestion de services administratifs et financiers, gestion immobilière, gestion sociale ; assurance habitation, assurance de personnes, achats groupés, formations diverses, support et services d'urgence.

Investir au niveau de l'habitation exige une grande palette de services et d'habiletés, y compris celle de mesurer en pied carré ou en gallon de peinture. Ça s'apprend !

Les OBNL d'habitation ont également ouvert de nouveaux chemins vers l'emploi : concierges, résidents ou non, préposés à l'entretien, surveillants, locataires-responsables, intervenants communautaires en logement, animateurs, etc.

Selon une enquête commandée par la FOHM en septembre 1997 et effectuée par le Centre d'intervention pour la revitalisation des quartiers (CIRQ), la main-d'œuvre en général dans les corporations participantes au sondage représente près de 1 000 emplois et les bénévoles sont encore plus nombreux.

Nous pouvons, sans l'ombre d'un doute, parler de production de biens et de services d'utilité sociale et collective.

Le rôle du secteur associatif et communautaire dans le champ du logement n'est plus à démontrer. Par son mode de gestion propre, la formule OBNL a enrichi le secteur de l'habitation sociale. Le défi a été relevé par de nombreux partenaires sociaux sur l'ensemble du territoire de l'Île-de-Montréal.

De plus, le développement de la formule de logement social avec support communautaire a aussi fait ses preuves. La recherche sur « l'Évaluation de l'intervention du logement social avec support communautaire » du LAREPPS (février 1998) a donné des résultats plus qu'encourageants. À titre d'exemple, cette étude a démontré une nette amélioration de la qualité de vie des locataires interrogés, sur le plan du milieu physique, des relations sociales et de l'estime de soi. La proportion d'individus ayant eu des pensées suicidaires est passée de 50 % à 37 % depuis leur arrivée dans un logement de la FOHM. Dernière donnée intéressante : près de 80 % des locataires disent maintenant vouloir atteindre un objectif ou réaliser un projet dans les prochains mois ou les prochaines années.

Ces projets d'habitation dispersés dans le paysage montréalais, dont plus de 40 corporations-membres de la Fédération et offrant près de 2 000 unités de logement, contribuent à l'appropriation individuelle et collective des locataires de leurs conditions de vie et favorisent leur intégration dans la société.

Cette contribution de la communauté est majeure, et l'État, à travers ses programmes d'habitation sociale et de santé et de services sociaux, en particulier, doit maintenir et améliorer sa participation au soutien et au financement de ces organismes ; c'est une condition essentielle pour réduire l'exclusion.